

Date d'édition 23 Février 2017

Version 23

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : ETCH PRIME - GRAY
Code : SXA1031
Manufacturier / Fournisseur : PPG Industries, Inc.
One PPG Place,
Pittsburgh, PA 15272
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence : (412) 434-4515 (États-Unis)
(514) 645-1320 (Canada)
01-800-00-21-400 (Mexique)
Renseignements Techniques : 1-800-647-6050

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences : DANGER!

EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE. CONTENU SOUS PRESSION. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. CAUSE UNE IRRITATION DU SYSTÈME RESPIRATOIRE. PEUT ÊTRE NOCIF SI INHALÉ, AVALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. L'INHALATION DES POUSSIÈRES GÉNÉRÉES EN PONÇANT ET EN MEULANT PEUT ÊTRE NOCIVES. RISQUE D'ABSORPTION PAR ASPIRATION. PEUT PÉNÉTRER DANS LES POUMONS ET ENTRAÎNER DES LÉSIONS. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE. RISQUE DE CANCER - CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER.

Tenir loin des flammes, telle une flamme pilote, et de tout objet produisant des étincelles, tel un moteur électrique. Tenir à l'écart de la chaleur. Ne pas fumer. Ne pas percer le contenant, le jeter au feu, l'entreposer à des températures excédant 120°F (49°C) ou directement au soleil. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Peut être nocif par inhalation. Gravement irritant pour les voies respiratoires. Peut causer une irritation des yeux, du nez, de la bouche et de la gorge. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.

Ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.

Peau : Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures. Nocif par contact avec la peau.

Yeux : Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.

Signes/symptômes de surexposition

Ce produit contient de la silice cristalline pouvant causer le cancer du poumon ou la silicose. Le risque de cancer ou de silicose dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière des surfaces de ponçage ou aux bruines de pulvérisations.

2. Identification des dangers

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Cette fiche signalétique est conforme au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Composition/information sur les ingrédients

Nom	Numéro CAS	% (p/p)
Acétone	67-64-1	10 - 30
gaz de pétrole liquéfiés adoucis	68476-86-8	10 - 30
Toluène	108-88-3	5 - 10
Acétate d'isobutyle	110-19-0	5 - 10
Acétate d'éthyle	141-78-6	3 - 7
Méthyl éthyl cétone	78-93-3	3 - 7
nitrocellulose	9004-70-0	1 - 5
Acétate de butyle normal	123-86-4	1 - 5
Solvant naphta aromatique lourd	64742-94-5	0.5 - 1.5
propane-2-ol	67-63-0	0.5 - 1.5
quartz (SiO ₂) (>10 microns)	14808-60-7	0.5 - 1.5
Talc	14807-96-6	0.5 - 1.5
PHOSPHATE DE TRICRÉSYLE avec plus de 3 pour cent d'isomère ortho	1330-78-5	0.5 - 1.5
xylène	1330-20-7	0.1 - 1
noir de carbone	1333-86-4	0.1 - 1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche signalétique du produit soit accessible.

Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyeur cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

Inhalation : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

5 . Mesures à prendre en cas d'incendie

Inflammabilité du produit : Aérosol extrêmement inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme provoquant un incendie ou une explosion. Une bombe aérosol qui éclate peut être propulsée d'un feu à grande vitesse. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

Moyens d'extinction

Utilisables

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non utilisables

: Aucun connu.

Dangers spécifiques en cas d'exposition

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Produits de combustion dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone
oxydes d'azote
oxydes de phosphore
oxyde/oxydes de métal

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6 . Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. En cas de rupture d'une bombe aérosol, la vigilance s'impose en raison de l'échappée rapide du contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger

6 . Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7 . Manutention et stockage

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Si ce produit fait partie d'un système à plusieurs constituants, lisez la fiche signalétique du ou des autres constituants avant d'effectuer le mélange; le mélange peut présenter les dangers associés à chacun des constituants.

- Entreposage** : Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 50°C (122°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8 . Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom	Résultat	ACGIH	Ontario	Mexique	PPG
Acétone	MPT LECT	250 ppm 500 ppm	500 ppm 750 ppm	500 ppm 750 ppm	Non établi Non établi
Toluène	MPT LECT	20 ppm Non établi	20 ppm Non établi	20 ppm Non établi	Non établi Non établi
Acétate d'isobutyle	MPT LECT	50 ppm 150 ppm	150 ppm Non établi	150 ppm Non établi	Non établi Non établi
Acétate d'éthyle	MPT	400 ppm	400 ppm	400 ppm	Non établi
Méthyl éthyl cétone	MPT LECT	200 ppm 300 ppm	200 ppm 300 ppm	200 ppm 300 ppm	Non établi Non établi
Acétate de butyle normal	MPT LECT	50 ppm 150 ppm	150 ppm 200 ppm	150 ppm 200 ppm	Non établi Non établi
propane-2-ol	MPT LECT	200 ppm 400 ppm	200 ppm 400 ppm	200 ppm 400 ppm	Non établi Non établi

8 . Contrôle de l'exposition/protection individuelle

quartz (SiO ₂) (>10 microns)	MPT	0.025 mg/m ³ R	0.1 mg/m ³ R	0.025 mg/m ³ R	Non établi
Talc	MPT	2 mg/m ³ R	2 mg/m ³ R 2 f/cc 2 ppb R	0.1 fibers/cm ³	Non établi
	LECT	Non établi	Non établi	2 mg/m ³ R	Non établi
xylène	MPT	100 ppm	100 ppm	100 ppm	Non établi
	LECT	150 ppm	150 ppm	150 ppm	Non établi
noir de carbone	MPT	3 mg/m ³	3 mg/m ³	3 mg/m ³	Non établi

Légende des abréviations

A	= Acceptable Maximum Peak	SR	= Sensibilisation des voies respiratoires
ACGIH	= American Conference of Governmental Industrial Hygienists.	SS	= Sensibilisation cutanée
C	= Ceiling Limit	LECT	= Court terme Valeurs limites d'exposition
F	= Fumée	TD	= Empoussiérement total
IPEL	= Limite d'exposition admise interne	TLV	= Limite tolérable d'exposition
R	= Respirable	MPT	= Moyenne pondérée dans le temps
S	= Désignation absorption cutanée.		

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Mesures techniques : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Yeux : Lunettes protectrices contre les agents chimiques et écran facial.

Mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Gants : nitrile, néoprène

8 . Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Respiratoire** : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques.
Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9 . Propriétés physiques et chimiques

- État physique** : Liquide.
- Point d'éclair** : Vase clos: -18.33°C (-0.99°F)
- Limites d'explosivité** : Seuil minimal: 2.1%
- Cette substance entretien la combustion.** : Oui.
- Couleur** : Pas disponible.
- Odeur** : Pas disponible.
- pH** : Pas disponible.
- Point d'ébullition/condensation** : 12.78°C (55°F)
- Point de fusion/congélation** : Pas disponible.
- Densité relative** : 0.79
- Densité (lb / gal)** : 6.59
- Tension de vapeur** : 19.3 kPa (144.5 mm Hg) [température ambiante]
- Densité de vapeur** : Pas disponible.
- Volatilité** : 93% (v/v), 85.4% (p/p)
- Taux d'évaporation** : 4.45 (acétate de butyle = 1)
- Solubilité** : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Pas disponible.
- % Solide. (p/p)** : 14.6

10 . Stabilité et réactivité

- Stabilité** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la Section 7).
- Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).
- Matières à éviter** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides, matières oxydantes, alcalins forts
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
- Polymérisation Dangereuse** : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

11 . Données toxicologiques**Toxicité aiguë**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Acétone	DL50 Orale	Rat	1.8 g/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	20 g/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	76000 mg/m3	4 heures
Toluène	DL50 Orale	Rat	636 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	8.39 g/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	49 g/m3	4 heures
Acétate d'isobutyle	DL50 Orale	Rat	13400 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>17400 mg/kg	-
Acétate d'éthyle	DL50 Orale	Rat	5620 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
Méthyl éthyl cétone	DL50 Orale	Rat	2737 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	6480 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	11243 ppm	4 heures
nitrocellulose	DL50 Orale	Rat	>5 g/kg	-
Acétate de butyle normal	DL50 Orale	Rat	10.768 g/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>17600 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	>21.1 mg/l	4 heures
Solvant naphta aromatique lourd	DL50 Orale	Rat	3.2 g/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>1.693 g/kg	-
propane-2-ol	DL50 Orale	Rat	4.396 g/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	12800 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	72600 mg/m3	4 heures
PHOSPHATE DE TRICRÉSYLE avec plus de 3 pour cent d'isomère ortho	DL50 Orale	Rat	3 g/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>10000 mg/kg	-
xylène	DL50 Orale	Rat	4.3 g/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>1.7 g/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	5000 ppm	4 heures
noir de carbone	DL50 Orale	Rat	>15400 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>3 g/kg	-

Conclusion/Résumé : Pas disponible.

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Pas disponible.

Produit irritant qui dégraisse la peau

: Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

11 . Données toxicologiques

Organes cibles

- : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : foie, rate, cerveau, moelle osseuse, tissu musculaire.
 Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, poumons, le système nerveux, le système reproducteur, le coeur, le système nerveux périphérique, tractus gastro-intestinal, le système cardiovasculaire, les voies respiratoires supérieures, le système immunitaire, peau, surrénal, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

Cancérogénicité

Cancérogénicité

- : Contient des substances pouvant causer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	NTP
Acétone	A4	-	-
Toluène	A4	3	-
propane-2-ol	A4	3	-
quartz (SiO ₂) (>10 microns)	A2	1	Est un cancérigène humain connu.
noir de carbone	A3	2B	-

Cancérogène Code de classification: ACGIH: A1, A2, A3, A4, A5

IARC: 1, 2A, 2B, 3, 4

NTP: Est un cancérigène humain connu; Raisonnablement prévu comme un cancérigène pour les humains

Non inscrit/Non réglementé: -

Mutagénicité

Téatogénicité

Effets sur le développement

- : Contient une substance susceptible de causer des anomalies du développement.

Effets sur la fertilité

- : Contient une substance susceptible d'altérer la fertilité féminine, d'après des données obtenues sur des animaux.

12 . Données écologiques

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
propane-2-ol	Aiguë CE50 929 mg/l Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures

13 . Données sur l'élimination

Élimination des déchets

- : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

Code du produit
SXA1031

Date d'édition 23 Février 2017 Version 23

Nom du produit
ETCH PRIME - GRAY

13. Données sur l'élimination

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel. Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

14. Informations relatives au transport

	TDG	Mexique	IMDG
Numéro ONU	UN1950	UN1950	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS
Classe de danger relative au transport	2.1	2.1	2.1
Groupe d'emballage	-	-	-
Dangers environnementaux	Oui.	Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas requise.	Yes.
Substances polluantes en milieu marin	 (Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic, PHOSPHATE DE TRICRÉSYLE avec plus de 3 pour cent d'isomère ortho)	Non applicable.	 (Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic, tris (methylphenyl) phosphate)

Autres informations

- TDG** : The marine pollutant mark is not required when transported by road or rail.
- Mexique** : Non identifié.
- IMDG** : La marque « polluant marin » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Proof of classification statement : Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.13-2.17 (Classe 2), 2.7 (Marque de polluant marin).

Code du produit **SXA1031**

Date d'édition **23 Février 2017** Version **23**

Nom du produit **ETCH PRIME - GRAY**

15. Informations sur la réglementation

Inventaire du Canada (DSL) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Canada

SIMDUT (Canada) : Classe B-5: Aérosol inflammable. Classe E: Gaz corrosif. Classe A: Gaz comprimé. Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE). Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Mexique

Classification

Inflammabilité : 4 Santé : 3 Réactivité : 0

16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé : 3 * Inflammabilité : 4 Risques physiques : 0

(*) - Effets chroniques

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis)

Santé : 3 Inflammabilité : 4 Instabilité : 0

Date de publication précédente : 11/20/2016

Organisme chargé de préparer la FS : EHS

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Déni de responsabilité

L'information contenue dans cette fiche technique repose sur les connaissances scientifiques et techniques actuelles. Cette information a pour but d'attirer l'attention sur les aspects liés à la santé et à la sécurité qui se rapportent aux produits fournis par PPG, et de recommander des mesures de précaution pour l'entreposage et la manutention des produits. Aucune garantie n'est donnée quant aux propriétés des produits. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas de défaut d'observer les mesures de sécurité décrites dans cette fiche technique ou en cas de mauvais usage des produits.